

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 20903

Numéro SIREN : 831 986 203

Nom ou dénomination : APSYS RETAIL STREET

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2019 sous le numéro de dépôt 108198

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 18-09-2019

N° DE DEPOT : 2019R108198

N° GESTION : 2017B20903

N° SIREN : 831986203

DENOMINATION : APSYS RETAIL STREET

ADRESSE : 28-32 avenue Victor Hugo 75116 Paris

DATE D'ACTE : 09-09-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) du président

NATURE D'ACTE : Nomination de directeur général

APSYS RETAIL STREET
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €
28-32, avenue Victor Hugo, 75116 PARIS
831 986 203 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 septembre à 9 heures

Monsieur Sacha BANSAY, Président de la société APSYS RETAIL STREET, société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à PARIS (75116) 28/32 avenue Victor Hugo, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 831 986 203 (« Apsys Retail Street » ou la « Société »), a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Conformément aux stipulations statutaires, le Président désigne en qualité de Directeur Général de la société Apsys Retail Street, pour une durée de cinq (5) années à compter du 9 septembre 2019 :

Monsieur Fabrice BANSAY
Né le 8 janvier 1979 à Trappes (78)
De nationalité Française
Demeurant professionnellement à Paris (75116) 28/32 avenue Victor Hugo

Qui déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Il exercera ses fonctions avec les attributions et dans les conditions prévues aux stipulations statutaires de la Société et disposera notamment du pouvoir de représenter la Société et de l'engager à l'égard des tiers.

DEUXIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précédent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, ainsi que le Directeur Général pour acceptation de sa fonction.

 Sacha BANSAY Président 	Fabrice BANSAY Directeur Général
--	-------------------------------------